



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 septembre 2025
(Date de convocation : 02 septembre 2025)

Délibération N°20250911-2

Le onze septembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Etienne Lay : procuration donnée à M. Benjamin Soucaze-Soudat
M. Sylvain Saligot : excusé

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

Objet : Subvention Trophée de France des Jeunes Vététistes

Monsieur le Maire explique que les organisateurs du Trophée de France des Jeunes Vététistes sur le territoire ont sollicité la commune pour le versement d'une subvention. Cette aide a contribué à financer les infrastructures nécessaires (balisage, sécurité, aménagements spécifiques aux épreuves), à offrir des récompenses aux jeunes participants et assurer une organisation de qualité (accueil, logistique, promotion), mais aussi à indemniser des prestataires dont l'activité a été interrompue. L'événement s'est déroulé du 28 juillet au 1er août 2025.

Il est proposé d'octroyer un soutien de 1 200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **Article Unique** : de verser la somme de 1200€ pour l'organisation du Trophée de France des Jeunes Vététistes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 16/09/2025

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

